L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
JEUDI. 23 AOUT 1894.
NOUVELLE-ORLEANS.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meubles si bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande ; vieux matelas remis à neuf ; Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf ; travaux bien finis et garantis. 3 août—3m

DEMANDES.

UNE bonne française pour un enfant de trois ans immédiatement, 3019 Nord Rampart. 23août—1f

ON demande—Une servante de couleur d'environ 40 ans pour service de cuisine. S'adresser, après 1 heure P. M., au No 1229 de la rue de Chartres. 23 août—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Une place comme garçon de salle, cocher d'omnibus, commis ou collecteur ou n'importe quel genre de travail. S'adresser au No 833 rue des Ursulines, à l'rue Dauphine et Bourgogne. 16 août—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Théodore Stampf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,172—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Ruch, veuve de Theodore Stampf, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 août—23 28—sept. 1

Succession de Jane Holleway.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,534—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté sa requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Holleway, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Mme Francis Arroyo, née Marie Philomène Breaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 42,005—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. Arroyo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 août—19 23 28

Succession de Louis E. Chassaniol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,164—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emilie Groese Cragin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 août—18 23 28

Succession de Sydney G. Donelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,362—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emilie Groese Cragin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 août—17 21 26

Succession de Vve Joseph Alexandre Lobec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,501—Division B—Attendu que Mme Marie L. Lobec, femme de John Tenare a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Joseph Alexandre Lobec, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 août—16 21 25

Succession de Mme Caroline Mouig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,782—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Darling, exécuteur testamentaire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 août—15 19 24

Succession de Mme Maria Murphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,792—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final provisoire présenté par le Dr James L. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

Succession de George H. Riche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,448—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Osmond Sammers Kirke, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 août—15 19 24

AVIS AUX CREANCIERS

Interdiction de Wm F. Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,478—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. H. Tilton, curateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 août—23 28—sept 1er

William Fitzpatrick vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,905—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. R. Moulin, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 août—23 28—sept 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,483 — Division D—Jacob L. Salas vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob L. Salas, soit par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public en cette ville, commençant le 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic ; et de voter sur toutes autres matières qui pourront légalement être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 août 1894.
Signé, M. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RAMEIN, Député Greffier.
21 août—21 25 31

M. M. Stork vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,908—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Darling, exécuteur testamentaire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 août—15 19 24

ETAT DE LALOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,638. Division B—Richard Toole vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Richard Toole, l'insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Théodule Hubert Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de décider et fixer les termes et les conditions d'après lesquels les propriétés foncières vendues dans cette affaire devront être vendues.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1894.
[Signé] F. A. MONROE,
Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, Juge de la section E, actuellement absent en congé.
Pour Extrait conforme :
JAS. D. RAMEIN, Député Greffier.
9 août—9 19 24

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF,

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de propriétés immeubles de valeur du Deuxième district.

Connue comme le No 144 rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart.

Mme Louise Grover et son mari vs
Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Escanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, que l'on désigne sous le No 144 rue Conti, mesurant trente pieds de front sur la rue Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre les rues Bourgogne et Rempart.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—8 13 20 25 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Connue comme le No 144 rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart.

Mme Louise Grover et son mari vs
Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 43,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Escanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, que l'on désigne sous le No 144 rue Conti, mesurant trente pieds de front sur la rue Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre les rues Bourgogne et Rempart.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—8 13 20 25 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse, Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, pompes, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de
A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanisjeurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans la Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré bornée par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant deux cent quatre-vingt pieds de front sur la rue Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles et égales, et le terrain No vingt trois mesure trente deux pieds de front sur la rue Bienville, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans la troisième district de la ville, borné par la rue Bienville, la rue Dauphine, la rue Bourbon et la rue Conti, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Troisièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Cinquièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Sixièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Septièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Huitièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Neuvièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Dixièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Onzièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Douzièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Treizièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quinzièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Seizièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Dix-septièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Dix-huitièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Dix-neuvièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingtièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-et-unièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-deuxièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-troisièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-quatrièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-cinquièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-sixièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-septièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-huitièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Vingt-neuvièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trentièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-et-unièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-deuxièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-troisièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-quatrièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-cinquièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-sixièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-septièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-huitièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Trente-neuvièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarantièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-et-unièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-deuxièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-troisièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-quatrièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-cinquièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-sixièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-septièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Bienville, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant deux cent pieds de front sur la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quarante-huitièmement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement s'en dépendant, ensemble avec tous les privilèges qui y sont attachés, situé dans le Troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans